

LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT - INFORMATION AUX FAMILLES

- ❖ **Qu'est-ce que le harcèlement en milieu scolaire ?** Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique et/ou psychologique. Le harcèlement scolaire est devenu un **délit pénal** depuis mars 2022. Le phénomène se prolonge parfois en ligne, on parle alors de cyberharcèlement. Le harcèlement présente trois caractéristiques :
 1. La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
 2. La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement.
 3. L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement et dans l'incapacité de se défendre.
- ❖ **Les signes qui peuvent vous alerter.** Sur le plan scolaire : retards systématiques, absences, détérioration, perte ou vol de matériel, baisses des résultats, possession d'armes pour se protéger, repli sur soi, isolement du groupe... Sur le plan du comportement : troubles du sommeil, plaintes : agitation, colère, anxiété, maux de ventre, pleurs...
- ❖ **Qu'est-ce que PHARE ?** C'est le Programme de lutte contre le HARCÈLEMENT à l'École : il vise à prévenir et traiter les situations de harcèlement en milieu scolaire. Il repose sur une mobilisation des équipes éducatives par l'intermédiaire d'une équipe ressource (composée d'enseignants, d'une CPE) et des élèves (équipe ambassadeurs élèves).



1. Recueillir sa parole :

L'écouter attentivement (ne pas minimiser les faits, ne pas le juger, l'encourager). Si possible noter les dates et les faits précis.

2. **Ne pas contacter l'auteur des faits** : cela pourrait aggraver la situation !
3. **Signaler** les éléments à l'établissement.
4. Appeler le **3018** pour un accompagnement.
5. **Rester vigilant** : Observer les signes. L'interroger sur l'évolution de la situation et le rassurer.

En cas de cyberharcèlement (en plus des conseils ci-dessus) :

- Converser les preuves (messages, captures d'écran...).
- Demander le retrait des contenus illicites au 3018 ou plateforme Pharos (sur internet).
- Superviser ses activités en lignes (savoir ce qu'il fait sur internet).

1. Échanger avec lui :

Écouter son témoignage, ses ressentis (sans jugement, sans minimiser les faits). Le valoriser d'en avoir parlé et le rassurer s'il a peur des représailles.

2. **Ne pas gérer la situation soi-même et dire à son enfant de ne pas se confronter à l'auteur des faits** (cela pourrait aggraver la situation).
3. **Signaler** les faits à l'établissement (vie scolaire, CPE, Professeur Principal...).

En cas de cyberharcèlement (en plus des conseils ci-dessus) :

Dire à son enfant de ne pas commenter, ni partager les contenus dévalorisants mis en ligne contre la victime.

TOUT élève est susceptible d'être reçu dans le cadre de l'évaluation d'une situation de harcèlement par un membre de l'équipe ressource.

1. Essayer de comprendre les raisons :

Inconscience de l'impact de ses actes sur la victime (situation personnelle / familiale difficile)

2. Reprendre avec lui la gravité des faits :

Les conséquences pour lui : exclusion de l'établissement, sanctions pénales...

Les conséquences pour la victime : déscolarisation, mal-être pouvant aller jusqu'au suicide...

3. Demander des conseils pour une démarche de réparation (excuses..) auprès du CPE.

4. Reprendre avec lui les valeurs du bien-vivre ensemble et l'empathie : respecter et accepter l'autre avec ses différences, ses émotions...

En cas de cyberharcèlement (en plus des conseils ci-dessus) :

Supprimer tous les contenus illicites.